

Lundi 6 mars 2017

DOSSIER DE PRESSE

Deux nouveaux véhicules TPMR présentés aux APF

Retour sur la présentation technique du vendredi 3 mars devant le local de l'Association des paraplégés de France (APF) en présence de Paul Pluviaud, Vice-président de Châteauroux Métropole, délégué à la collecte des ordures ménagères et aux Transports, et d'Alexandre Flon, Directeur de Kéolis Châteauroux.



Pourquoi ces nouveaux véhicules ?

L'Agglomération Châteauroux Métropole est une AOM (Autorité organisatrice de mobilité), compétente en la matière depuis sa création en 2000. Elle est ainsi en charge de ce service public de première nécessité, et donc du bon fonctionnement de son réseau, géré par un délégataire de service public (Kéolis) et du parc de véhicules dont elle est propriétaire.

Jusqu'à la mi-février dernier, le service « Handibus » était assuré par deux véhicules spécifiques datant pour l'un de 2005 (de type Citroën Jumper) et pour l'autre de 2007 (de type Mercedes). Afin d'assurer un meilleur service de transport des personnes à mobilité réduite (TPMR), l'Agglomération a décidé de se doter de deux nouveaux véhicules Flexiprox Master L3H2, plus pratiques et plus adaptés, sur base Renault Master (moteur turbo diesel 4 cylindres pour 2,3l de cylindrée développant 125 ch et répondant la norme Euro 5b+) reconditionné par le créateur de mobilité Véhixel.

Ce sont ces deux véhicules qui ont été présentés officiellement sous forme de réunion technique aux représentants de l'Association des paralysés de France (APF), le vendredi 3 mars dernier à Beaulieu.



Étaient présents : Paul Pluviaud, Vice-président de Châteauroux Métropole, délégué aux Transports, Catherine Ruet, Maire-adjointe de Châteauroux, déléguée aux Personnes âgées et aux Personnes handicapées, Daniel Dupuis, représentant du Comité départemental des APF, et Sarah Étienne, Directrice territoriale des actions associatives à la Délégation de l'Indre des APF.

CONTACT PRESSE

Bernard Boisnier

Bernard.boisnier@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 34 56

www.chateauroux-metropole.fr

Quelles sont leurs caractéristiques ?

Ils peuvent emmener chacun de six à huit personnes selon les configurations : huit sièges pour personnes à mobilité réduite si pas de fauteuil, sept sièges pour PMR et un fauteuil, et jusqu'à trois fauteuils et trois sièges pour PMR.



Il est à noter que les sièges de ces nouveaux modèles sont amovibles et repliables sur paroi, contrairement à ce qui se passait dans les anciens TPMR où il fallait les retirer (et les stocker au dépôt) en cas d'embarquement d'une personne en fauteuil : gain de praticité, gain de temps (plus de manipulations inutiles).

Ces deux véhicules dernière génération (équipés d'une rampe hydraulique et d'un système de levage manuel en cas de panne, ainsi que de systèmes d'attaches intégrés au plancher pour les fauteuils, et d'une porte latérale coulissante électrique avec marche amovible pour les personnes à mobilité réduite) sont arrivés au dépôt Kéolis courant décembre.



Le temps de les équiper des outils nécessaires à leur mise en service et de former les chauffeurs à leur utilisation, ils ont intégré le réseau Horizon aux alentours du 20 février dernier.

CONTACT PRESSE

Bernard Boisnier

Bernard.boisnier@chateauroux-metropole.fr

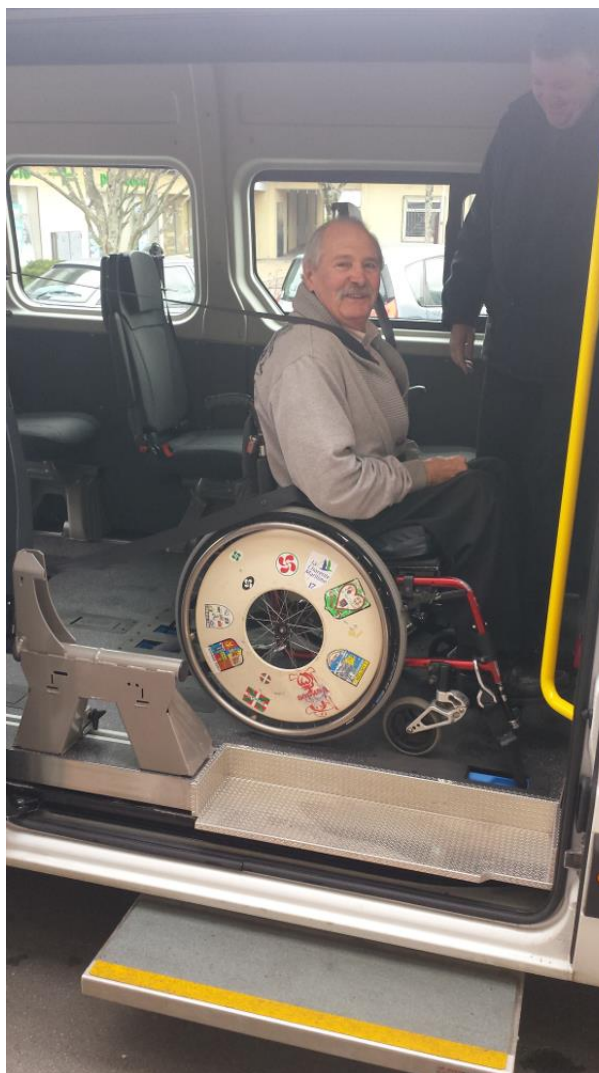
02 54 08 34 56

www.chateauroux-metropole.fr

Combien de personnes concernées ?

Le service « Handibus » concerne entre 190 et 200 usagers ayant-droit. Petit bémol : tous les types de fauteuils (notamment électriques et selon leur ergonomie) ne sont pas acceptés pour des raisons de sécurité et de non-homologation dans ces véhicules.

Kéolis Châteauroux se tient à la disposition de toute personne en fauteuil demandeuse d'être ayant-droit pour vérifier si son équipement est compatible avec le TPMR et, dans la négative, quelles solutions sont envisageables.



CONTACT PRESSE

Bernard Boisnier

Bernard.boisnier@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 34 56

www.chateauroux-metropole.fr

Le coût d'un tel équipement

L'investissement pour la collectivité se monte à 132 000 € HT pour les deux véhicules.

Il se justifie par le souhait des élus :

- de répondre au maximum aux exigences de la Loi « Handicap » du 11 février 2005 en matière d'accessibilité,
- d'apporter une qualité de service toujours plus importante,
- et de satisfaire une demande de plus en plus grande de la part des usagers de pouvoir se déplacer en toute autonomie.

Ces deux véhicules permettent en effet à une personne en fauteuil d'utiliser seule ce moyen de transport dédié. Auparavant, un ayant-droit se devait d'être accompagné, pour des raisons de sécurité.

L'acquisition de ces deux nouveaux TPMR accompagne, en outre, la mise en accessibilité du réseau Horizon par la collectivité.

À ce jour, une grande majorité des arrêts de bus sont équipés de bordures hautes et d'équipements au sol (bandes podotactiles, bandes d'éveil de vigilance et de perception) pour guider les personnes non ou malvoyantes.

De même, les quarante bus du réseau sont équipés d'un système d'agenouillement, d'une rampe électrique et du système d'aide à l'information et à l'exploitation voyageurs (SAIEV).

CONTACT PRESSE

Bernard Boisnier

Bernard.boisnier@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 34 56

www.chateauroux-metropole.fr